



TRANSAT

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Transat s'efforce de pratiquer ses activités en minimisant leur impact sur l'environnement, et en prenant des mesures pour que le tourisme profite de manière équitable à toutes les parties prenantes. À ces fins, Transat requiert l'appui de ses employés, de ses clients, de ses partenaires et de ses fournisseurs. La présente politique, développée et mise en œuvre par la vice-présidence finance et administration, énonce les principes que Transat entend respecter en matière d'approvisionnement en biens et services.

Nous entendons :

1. Recourir essentiellement à des fournisseurs et partenaires qui respectent ou dépassent les exigences des lois et réglementations en vigueur.
2. Favoriser les fournisseurs qui ont mis en place un système de gestion environnementale, qui ont une certification environnementale, ou qui ont adopté des mesures pour protéger l'environnement.
3. Favoriser les fournisseurs qui ont des politiques d'avant-garde en matière de gestion des ressources humaines, qui démontrent leur respect pour leurs employés, et qui sont engagés de manière responsable auprès des collectivités où ils sont installés.
4. Favoriser les produits certifiés, recyclés (ou à forte teneur en intrants recyclés) et recyclables, de même que les produits biodégradables ou à haute efficacité énergétique.
5. Mettre en place ou favoriser des mesures contractuelles afin de limiter la quantité de déchets, notamment les déchets non-recyclables, et de s'assurer le cas échéant qu'on dispose de manière responsable des matières non-récupérables et non-recyclables.
6. Favoriser et encourager l'utilisation de produits fabriqués à proximité immédiate du lieu où ils seront consommés, afin d'encourager les économies locales, et de minimiser la consommation d'énergie et les impacts négatifs liés au transport de marchandises.
7. Lors de travaux, encourager les entrepreneurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et économes en ressources, ainsi que l'utilisation de produits qui sont non-toxiques, réutilisables, renouvelables et/ou recyclables.
8. Encourager les fabricants et les fournisseurs à mettre en place des programmes de récupération ou de recyclage à la fin de la vie utile de leurs produits.
9. S'assurer, soit par nos propres actions ou en y encourageant les propriétaires, que les immeubles occupés par Transat et ses filiales sont conçus, construits et exploités de façon à optimiser leurs performances environnementales.
10. S'efforcer d'améliorer continuellement notre performance environnementale par de fréquentes révisions des procédures et politiques.
11. Évaluer les soumissions et propositions déposées par des fournisseurs potentiels en combinant les critères de qualité, de performance et de développement durable.